


## PARTICIPEZ À LA 2<sup>E</sup> FÊTE DU LAIT BIO

En 2021, Bio Nouvelle-Aquitaine a rejoint pour la 1<sup>ère</sup> fois la Fête du Lait Bio, événement national créé en 2005 par la FRAB Bretagne, pour mettre en avant les filières laitières bio et locales en France au travers de petits déjeuners bio. Pour 2022, la Fête du lait bio se tiendra le dimanche 12 juin. Nous sommes à la recherche d'une dizaine de fermes bio qui souhaitent organiser un petit déjeuner bio.

Si vous êtes intéressé, contacter votre GAB ou


 Cécile GRAVIER • T 06 46 65 26 62  
[c.gravier33@bionouvelleaquitaine.com](mailto:c.gravier33@bionouvelleaquitaine.com)

## LES FICHES RÈGLEMENTATION BIO 2022 VONT PARAÎTRE !

Le règlement européen évolue mais son architecture induit une longue période de réalisation des fiches de synthèse. En effet, si le texte-cadre a été promulgué il y a plus de 3 ans, les textes d'application continuent de paraître au compte-gouttes...

Néanmoins, le travail de synthèse réglementaire, entrepris conjointement par les réseaux Bio Nouvelle-Aquitaine et Chambres d'agriculture néo-aquitaines, touche à sa fin. Avec la parution du guide de lecture fin 2021, nous pourrions actualiser les fiches et les diffuser auprès des agriculteurs bio et des porteurs de projet.


Vous trouverez sur notre site :

 Le calendrier de nos actions collectives au cours desquelles la réglementation est aussi évoquée  
[www.bionouvelleaquitaine.com/agenda-rencontre/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/agenda-rencontre/)

 Les notes d'information précédentes sur la réglementation bio  
[www.bionouvelleaquitaine.com/reglementation-bio/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/reglementation-bio/)

## LA RÉALITÉ D'HVE

Alors que la nouvelle PAC devrait être une opportunité à plusieurs milliards d'euros de réorienter les soutiens agricoles pour les aligner selon les objectifs de protection de l'environnement, du climat, de la biodiversité, de l'eau... le Gouvernement fait de HVE (Haute Valeur Environnementale) un critère d'éligibilité à l'éco-régime au même titre que l'AB ... Alors même que HVE est vivement critiquée par de nombreuses études sur ses bénéfices environnementaux. Paradoxal ! Bio Nouvelle-Aquitaine revendique que HVE n'est que greenwashing. L'Office Français de la Biodiversité, établissement public, estime d'ailleurs « que cette certification ne devrait pouvoir être prise en compte dans le cadre des politiques publiques environnementales, ou en tant qu'argument de commercialisation sans tromperie du consommateur qu'à la condition d'une révision profonde d'éligibilité ». C'est pourquoi Bio Nouvelle-Aquitaine soutient les initiatives qui alertent sur une communication trompeuse de HVE.

 [www.bionouvelleaquitaine.com/actualites-bio/pour-une-reelle-transformation-agroecologique-pas-de-temps-et-dargent-public-a-perdre/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/actualites-bio/pour-une-reelle-transformation-agroecologique-pas-de-temps-et-dargent-public-a-perdre/)



## PAC 2023-2027 : LA MESSE EST QUASIMENT DITE !

Cette future PAC est encore loin des attentes des producteurs bio malgré la forte mobilisation du réseau FNAB, les FRAB et les GAB pour défendre le développement de la bio en 2021. Mais le compte n'y est toujours pas ! Il nous reste quelques maigres espoirs de voir une révision de ce PSN (Plan Stratégique National) par la commission Européenne. Au-delà du combat sur le relèvement du Crédit d'impôt (voir plus ci-contre), la FNAB continue son lobbying syndical avec les ONG partenaires sur la révision du PSN et la défense de l'éco-régime.

En Région, Bio Nouvelle-Aquitaine et son réseau des GAB ne ménagent pas leurs efforts pour la défense de la Bio. Avec nos partenaires du réseau des agricultures durables, nous avons fait de véritables propositions pour la déclinaison régionale du PSN. La Région Nouvelle-Aquitaine a donc pris un engagement politique fort sur l'Installation et la Transmission en agriculture avec la mise en place d'une DGIT (Dotation Globale à l'Installation et à la Transmission) avec seulement 2 modulations : 1 bio et 1 hors cadre familial que nous appelons de nos vœux (aucune valorisation de la labellisation HVE ne sera possible). De plus, pour le volet reprise, elle a aussi décidé de supprimer le critère d'âge qui ne sera plus réservé exclusivement aux moins de 40 ans. Les Nouveaux Installés (NI) pourront donc avoir un soutien financier. C'est aussi une demande que nous avions portée.

Pour finir, nous travaillons actuellement avec les services de la Région sur la problématique des mesures forfaitaires qui seront ouvertes dans la future PAC afin de bien faire entendre la voix des bio.

### POUR ADHÉRER À AGROBIO GIRONDE

Vous devez remplir le formulaire au verso et régler votre cotisation

• Paiement en ligne sur :

<https://bit.ly/adhesion-agrobiogironde-2022>

• Paiement par chèque à l'ordre de Civam des agrobiologistes de Gironde et à retourner à l'adresse ci-contre.

• Par virement : demander un Rib et renvoyer ce coupon rempli à l'adresse Agrobio Gironde, 347 Avenue Thiers, 33100 Bordeaux

JE NE SOUHAITE PAS RENOUELER AUTOMATIQUEMENT MON ADHÉSION POUR 2023.

Les informations recueillies dans ce bulletin sont nécessaires à l'enregistrement de l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, seront utilisées à des fins statistiques et pour envoyer des informations du réseau Bio Nouvelle-Aquitaine. En remplissant ce bulletin vous donnez votre accord pour le traitement et l'utilisation de vos données dans ces conditions. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations en nous contactant.

J'accepte de recevoir des messages par SMS (agenda, rappel d'inscription aux formations,...). Possibilité de se désinscrire à tout moment.

## PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT JUSQU'EN 2025



L'Assemblée Nationale a adopté 2 amendements au Projet de Loi de Finances pour 2022 pour prolonger et augmenter le crédit d'impôt pour l'agriculture biologique ce 12 novembre. Ils prorogent le crédit d'impôt jusqu'en 2025 et portent son montant de 3 500 à 4 500 €, par an et par bénéficiaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Par un travail de terrain important, la FNAB a inspiré ces amendements et l'ensemble du réseau bio s'est mobilisé ces dernières semaines auprès des parlementaires pour défendre son relèvement à 5 000 €. En attente donc de la validation définitive par le Parlement !


*« Avec la disparition de l'aide au maintien décidée par le Gouvernement pour la prochaine politique agricole commune, le crédit d'impôt est le dernier outil financier qui permet de reconnaître la valeur environnementale, sanitaire et sociale de la bio. Le Gouvernement nous envoie le premier voyant vert depuis des mois », se félicite Philippe Camburet, président de la Fnab.*

## ACTUALISATION DES FICHES RÈGLEMENTATION

Depuis 2014, la FNAB met à disposition de son réseau et de ses partenaires des fiches pédagogiques rendant la réglementation bio accessible à toutes et tous.

 Tout sur : [www.produirebio.fr](http://www.produirebio.fr)

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen, ces fiches ont été révisées et adaptées aux nouvelles exigences. La FNAB propose une fiche claire et pédagogique des textes au travers des fiches thématiques téléchargeables.

 Elles sont à retrouver [ICI](#)

## LABEL FNAB

La certification à la ferme en circuits courts bientôt possible dès 2022 !



Le 14 octobre 2020 la FNAB organisait une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) sur le déploiement du label BFE (Bio Français Equitable). L'AGE avait alors validé sa généralisation à la condition que ce label devienne accessible aux producteurs en circuits courts. Ainsi, le label FNAB a

2 branches : une branche équitable (BFE) qui ne concerne que les filières longues (groupement de producteurs - transformateurs - distributeurs) et une branche « Label Fnab », hors commerce équitable, pour certifier directement des fermes bio en circuits courts qui sera doté d'un logo propre (en cours de dépôt à l'INPI). Sa déclinaison régionale sera possible comme par exemple « Label FNAB Nouvelle-Aquitaine ». Cette labellisation est, pour l'instant, composée de 2 briques : une brique sociale (juste rémunération du producteur par la méthode des prix de revient entre autres) et une brique biodiversité dès 2022. Les 1<sup>ères</sup> labellisations des fermes devraient intervenir à partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2022. Par la suite, de nouvelles briques s'ajouteront (gestion de l'eau, fertilisation...).

Envie d'en savoir plus ? Rapprochez-vous de votre GAB pour être orientés au mieux.



## AGRIBIOLIEN : LE RÉFLEXE POUR VOS PETITES ANNONCES BIO

La plateforme a été créée par la FNAB pour favoriser les échanges entre producteurs bio. Elle rassemble une large gamme d'annonces bio : fourrages, grains, services, matériels... Un système de filtres permet de cibler les recherches par catégories, de localiser les résultats sur une carte et d'entrer en relation directement avec l'annonceur. Agribiolien est gratuit et ouvert à tous, mais certaines fonctionnalités sont réservées aux adhérents du réseau FNAB.

 Créez votre compte sur : [www.agribiolien.fr](http://www.agribiolien.fr)

DÉCEMBRE 2021

## AGROBIO GIRONDE, UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE !

Depuis plus de 30 ans, Agrobio Gironde (réseau FNAB) est une association dynamique, qui a vocation à rassembler, représenter et accompagner les agriculteurs biologiques dans leurs projets. Nous travaillons en partenariat avec l'ensemble des acteurs agricoles et acteurs du territoire pour le développement de l'agriculture biologique en Gironde.

Les missions d'Agrobio Gironde sont :

- de porter les valeurs de l'agriculture biologique auprès des citoyens et des territoires ;
- d'accompagner individuellement et collectivement les projets des agriculteurs (installation, conversion, commercialisation) ;
- de favoriser les échanges de savoir-faire et développer les liens entre les producteurs (journées d'échanges, parrainage, échange de produits, etc.) ;
- de soutenir techniquement les producteurs bio (conseil individuels et collectif, journées d'échanges, formations, etc.) ;
- d'accompagner les collectivités dans la mise en place de leurs projets alimentaires de territoire ;
- d'appuyer les transformateurs agroalimentaires dans la création de gammes bio ;
- de promouvoir d'agriculture biologique locale en Gironde.

Jean-Denis Dubois, administrateur et éleveur : « Je suis administrateur depuis 2020. J'ai adhéré à Agrobio Gironde depuis ma conversion en bio, il y a 24 ans. J'ai toujours participé à la vie de l'association, en accueillant des fêtes de l'agriculture biologique sur ma ferme. Il est indispensable de s'investir dans la défense de la bio, qui est aujourd'hui souvent attaquée ! Nous devons nous investir pour porter les valeurs de la bio car nous avons besoin d'un vrai changement global de mode de vie ! »

Agrobio Gironde réunit ceux qui portent les valeurs de la bio, agissent en faveur du climat, de la biodiversité, de la qualité de vie, de l'emploi et pour le développement de territoires humains et solidaires.

Si vous vous reconnaissez dans ces valeurs et que vous souhaitez participer à défendre l'agriculture biologique, n'hésitez pas à rejoindre notre association et le Conseil d'administration. Vous serez les bienvenus(e) !

 Marion BRETONNIERE LE DU • T 06 66 15 45 45  
[m.brettonniere17-33@bionouvelleaquitaine.com](mailto:m.brettonniere17-33@bionouvelleaquitaine.com)



• AGROBIO GIRONDE •

## DANS CE NUMÉRO

### ACTU BIO EN GIRONDE

- BILAN DES RÉUNIONS « BOUTS DE PARCELLES »
- LE SECRET DU SUCCÈS DU BULLETIN « VITICULTURE » PAR AGROBIO GIRONDE !
- LANCEMENT DU GUIDE BIO 33
- GESTION DU MILDIU DE LA LAITUE

### ACTU BIO EN NOUVELLE-AQUITAINE

- PARTICIPEZ À LA 2<sup>E</sup> FÊTE DU LAIT BIO
- LES FICHES RÈGLEMENTATION BIO 2022 VONT PARAÎTRE !
- LA RÉALITÉ D'HVE
- PAC 2023-2027 : LA MESSE EST QUASIMENT DITE !

### ACTU BIO EN FRANCE

- PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT JUSQU'EN 2025
- ACTUALISATION FICHES RÈGLEMENTATION
- LABEL FNAB
- AGRIBIOLIEN : LE RÉFLEXE POUR VOS PETITES ANNONCES BIO

## AGENDA

### Maîtriser ma fertilisation en maraîchage biologique

9 décembre

[q.bages33-47@bionouvelleaquitaine.com](mailto:q.bages33-47@bionouvelleaquitaine.com)

### Développer la biodynamie sur mon domaine viticole

16 décembre

[t.tricot@bionouvelleaquitaine.com](mailto:t.tricot@bionouvelleaquitaine.com)

### Comment mieux communiquer, mieux parler de mon métier vers différents publics, notamment la société civile

17 décembre

[m.brettonniere17-33@bionouvelleaquitaine.com](mailto:m.brettonniere17-33@bionouvelleaquitaine.com)

### Biodiversité et agroforesterie sur mon domaine viticole

3 février

[s.fries33@bionouvelleaquitaine.com](mailto:s.fries33@bionouvelleaquitaine.com)

## BILAN DES RÉUNIONS « BOUTS DE PARCELLES »

Début novembre, Agrobio Gironde, par l'intermédiaire de Thierry Tricot, conseiller technique et formateur en viticulture et en biodynamie, a organisé plusieurs réunions d'échanges sur les thèmes des « Tisanes, décoctions et extraits fermentés » en Entre-deux-mers (chez Fabien Bouges, à Les Esseintes) et sur le « Compost de bouse » en Bourgeais (au Château Grand Maison, à Bourg).

Durant la réunion sur les tisanes, ont été présenté le matériel, les principes et techniques nécessaires à l'élaboration de ces préparations, ainsi que les mesures règlementaires quant à leur utilisation. Les viticulteurs ont pu poser leurs questions techniques, parfaire et échanger sur leurs pratiques.

Lors de la réunion suivante, les viticulteurs ont pu élaborer un compost de bouse et appréhender les techniques, process et matériels nécessaires à l'élaboration de cette préparation et sur son utilisation. La réunion a été complétée par l'élaboration de la préparation Bouse de Corne et sur la pratique de la biodynamie en viticulture tout au long d'un millésime.

Le calendrier 2022 des réunions bout de parcelles organisées par Agrobio Gironde sera communiqué en début 2022, mais sont déjà au programme les thèmes des « thés de compost » et des « mesures prophylactiques ».

En attendant, nous vous proposons des formations, via ce lien :

[www.bionouvelleaquitaine.com/?s=Opost\\_type=productOtheme=Ocountry=82](http://www.bionouvelleaquitaine.com/?s=Opost_type=productOtheme=Ocountry=82)



## LE SECRET DU SUCCÈS DU BULLETIN « VITICULTURE » PAR AGROBIO GIRONDE !

Depuis 3 ans, Agrobio Gironde se fait fort de proposer aux viticulteurs bio de la Gironde et des départements limitrophes un Bulletin technique hebdomadaire spécial viticulture. Ce bulletin rédigé par notre technicien spécialisé Sylvain Fries en partenariat avec les conseillers viticoles du cabinet DA conseil : Carine Delacroix et Sophie Aribaud paraît tous les mardi soir du débourement au début véraison.

Contenant de nombreuses rubriques, il fait le point sur les conditions climatiques de la plupart des secteurs viticole de la Gironde, vous informe des pressions des différentes maladies et ravageurs. Ce bulletin donne également les conseils de traitements : produit, doses, les conseils

d'entretien des sols et de travaux en vert en rapport avec la configuration du millésime.

Vous y trouverez également une veille réglementaire, des informations sur les événements en lien avec la viticulture biologique ainsi qu'une rubrique « à lire, à voir » qui permet d'aller plus loin sur certains sujets.

La curiosité vous titille et vous souhaitez voir de quoi il retourne ? Retrouvez ceux de 2021 sur le site de Bio Nouvelle-Aquitaine :

[www.bionouvelleaquitaine.com/bulletins-techniques/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/bulletins-techniques/)

## LANCEMENT DU GUIDE BIO 33

Tous les deux ans, Agrobio Gironde publie un Guide des producteurs bio en vente directe afin de favoriser l'accès aux produits bio et locaux. La nouvelle édition sortira début 2022 ! Les inscriptions sur le guide bio sont ouvertes et offertes aux adhérents. Il est largement diffusé, tant dans sa version papier que dans sa version téléchargeable en ligne.

Si vous aussi souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter :

**Marion BRETONNIERE LE DU** •  
T 06 66 15 45 45  
[m.brettonniere17-33@bionouvelleaquitaine.com](mailto:m.brettonniere17-33@bionouvelleaquitaine.com)

## GESTION DU MILDIU DE LA LAITUE

Le mildiou de la laitue appelé Bremia Lactucae est un champignon parasite influencé par les conditions climatiques (temps frais, humide et nuageux). Ce champignon qui peut provoquer des dégâts importants est capable d'infester des plantes en quelques heures pour une plage de températures variant de 2 à 20°C et de réaliser son cycle en 5 jours quand les conditions lui sont favorables.



Quelques conseils pour la gestion de cette maladie :

- Bonne aération de l'abri pour sécher au maximum la végétation.
- Eviter les excès de fertilisation.
- Arrosage uniquement le matin et par temps ensoleillé
- Choisir si possible des variétés avec les résistances BI 16-37 et issues de différentes sociétés semencières pour associer ou alterner des génétiques différentes.
- En termes de traitement : à ce jour pas de produits ayant montré une réelle efficacité Essenciel/Limocide/Prévam (risque de phytotoxicité), Iodus/Vacciplant, Taegro, Roméo.

Pour plus d'informations ou échanger sur le sujet, vous pouvez me contacter,

**Quentin BAGES** • T 06 62 49 05 29  
[q.bages33-47@bionouvelleaquitaine.com](mailto:q.bages33-47@bionouvelleaquitaine.com)



UN  
RÉSEAU  
EN  
ACTIONS  
POUR  
PORTER  
VOTRE  
VOIX

National



Région



BIO NOUVELLE-AQUITAINE  
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

Département



AGROBIO GIRONDE

## DÉFENSE DES AIDES ET DE L'AGRICULTURE BIO

### DÉFENSE DES AIDES BIO

**DANS LA FUTURE PAC** : par son travail (Campagnes *La Bio Pour Tous* puis *La Bio à Poil*) la FNAB a réussi à préserver une enveloppe « Conversion bio » renforcée et l'accès pour l'AB à l'éco-régime de façon automatique. Par contre, le montant et la différenciation avec d'autres labels (HVE) n'ont pas été pris en compte.

**EN RÉGION** : Bio Nouvelle-Aquitaine a relayé les campagnes et pétitions nationales. Nous nous sommes associés et avons contribué aux échanges pour la déclinaison régionale du PSN au sein du CRIT, Corab en particulier. On a défendu la modulation et la mise en place d'une DGIT (Dotation Globale à l'Installation et à la Transmission) avec 2 modulations : 1 bio et 1 hors cadre familial. En matière de reprise, suppression du critère d'âge.

**EN GIRONDE** : Agrobio Gironde a manifesté à Bordeaux pour exiger la réouverture des arbitrages sur la bio. Agrobio Gironde a aussi plaidé ses arguments auprès des députés du département.

### PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

**AU NATIONAL** : La FNAB a agi pour obtenir les amendements concernant le **crédit d'impôt** qui doit être renouvelé jusqu'en 2025 avec un plafond augmenté à 4 500 euros.

**EN GIRONDE** : Agrobio Gironde a envoyé une lettre aux députés girondins pour réclamer la prolongation du crédit d'impôt bio.

### DÉFENSE DE LA BIO

**AU NATIONAL, EN RÉGION, EN GIRONDE** : face aux diverses attaques, la FNAB a défendu ardemment le modèle agricole et ses débouchés tout en faisant état des démarches et projets en cours.

**EN RÉGION, EN GIRONDE** : lors des élections régionales et départementales nous avons interpellé les candidats pour une prise en compte de la bio dans leur programme.

### EXONÉRATION TAXE FONCIÈRE

**EN GIRONDE** : action d'information sur les modalités d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## MOBILISATION POUR UNE BIO PLUS EXIGEANTE

### TRAVAIL DES FEMMES

**AU NATIONAL** : la FNAB se mobilise pour la promotion et l'amélioration du travail des femmes en AB.

### ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE

**EN RÉGION** : Bio Nouvelle-Aquitaine a signé le Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine. Cette signature marque l'acte II de la feuille de route pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine.

### LOI EGALIM

**AU NATIONAL** : la FNAB, dans le cadre d'un collectif, a dénoncé un arrêté du Ministère autorisant la volaille industrielle à entrer dans les 50% d'alimentation durable de la restauration collective.

### LA FNAB ACTEUR DE L'AFFAIRE DU SIÈCLE

**AU NATIONAL** : la FNAB a appuyé l'Affaire du Siècle en versant au Tribunal des arguments démontrant l'inaction climatique de l'État, notamment sur les politiques publiques pour la conversion et le maintien des fermes en bio. En février 2021, la justice reconnaît la responsabilité de l'État et le préjudice écologique causé par son inaction.

### MOBILISATION POUR UNE BIO +

**AU NATIONAL** : la FNAB a créé et développé Bio Français Équitable (BFE), label paysan. Le principe de base : des produits bio et locaux cultivés par des agriculteurs rémunérés au juste prix. Aujourd'hui, le label FNAB a 2 branches : une branche équitable (BFE) pour les filières longues et une branche « Label FNAB », hors commerce équitable, pour certifier directement des fermes bio en circuits courts.

**EN RÉGION** : après l'accompagnement de la phase test, Bio Nouvelle-Aquitaine participe activement à la construction du label.

**EN GIRONDE** : les équipes de terrain forment les agriculteurs aux techniques bio + : agroforesterie, biodynamie, biodiversité...

## 10 RAISONS D'ADHÉRER

• Etre représenté-e dans les instances départementales, régionales, nationales et européennes

\* Rejoindre et soutenir le modèle bio et défendre ses valeurs

• Contribuer à l'agriculture de demain

• Echanger entre agriculteur-rices

• Etre conseillé-e techniquement

• Etre accompagné-e dans mon projet de développement d'installation ou de conversion

• Développer mes circuits de vente

• Bénéficier des outils développés par le réseau (Agribiolien, guide bio local, etc.)

• Bénéficier de tarifs préférentiels pour des commandes groupées, des prestations techniques, des outils de com ...

• Rester informé-es (bulletins d'info, guides divers ...)

DES À PRÉSENT,  
PENSEZ AU RENOUVELLEMENT DE  
VOTRE ADHÉSION POUR 2022 ET AINSI  
SOUTENIR NOS ACTIONS DE DÉFENSE  
DES AGRICULTEURS BIO

## COMMENT EST UTILISÉE MA COTISATION ?

Sur chaque cotisation perçue, Agrobio Gironde reverse une partie :  
> à la FNAB, fédération nationale (45 €)  
> à Bio Nouvelle-Aquitaine, fédération régionale (entre 25 et 45 €)  
> à INTERBIO Nouvelle-Aquitaine (5 €)

Le reste de la cotisation permet à la structure départementale de mener ses actions d'accompagnement et de défense de l'agriculture biologique.

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

Si vous préférez, vous pouvez adhérer en ligne sur [helloasso](https://bit.ly/adhesion-agrobiogironde-2022) : <https://bit.ly/adhesion-agrobiogironde-2022>

NOM .....  
PRÉNOM .....  
ENTREPRISE .....  
ADRESSE .....  
CODE POSTAL ..... COMMUNE .....  
TÉLÉPHONE ..... MOBILE .....  
E-MAIL .....

SI VOUS N'ÊTES PAS AGRICULTEUR Vous pouvez soutenir l'association dans son objet et ses missions en tant que MEMBRE ASSOCIÉ :

Consommateurs 35 €       Associations 40 €  
 Distributeurs, Entreprises etc. 150 €       Collectivités 500 €

\*Merci de finir de compléter le coupon au verso

**VOUS ÊTES AGRICULTEUR :**

Certifié en bio     En conversion     En conventionnel

Type de production : .....

Vente directe     Vente restauration collective

**PRIMO ADHÉRENTS** (nouveaux notifiés, 1<sup>ère</sup> adhésion en 4 ans) 100 €  
 **MARÂCHERS, ÉLEVEURS, CÉRÉALIER, PPAM ET VITICULTEURS** hors cas ci-dessous 140 €

**VITICULTEURS SUR LES APPELLATIONS** : Barsac, Canon-Fronsac, Fronsac, Graves, Haut-Médoc, Lalande-de-Pomerol, Listrac-Médoc, Lussac-St-Emilion, Médoc, Montagne-St-Emilion, Puisseguin-St-Emilion, Sauternes, St-Emilion et St-Georges-St-Emilion 200 €

**VITICULTEURS SUR LES APPELLATIONS** : Margaux, Moulis, Pauillac, Pessac-Leognan, Pomerol, St-Emilion-Grand Cru, St-Estèphe et St-Julien 260 €

Agriculteurs bénéficiant du statut de **COTISANT SOLIDAIRE** auprès de la MSA (tarif réduit) 70 €

**PORTEUR DE PROJET** en agriculture (tarif réduit) 70 €

Cette adhésion vous donne accès à tous les services du réseau Bio Nouvelle-Aquitaine  
Réduction d'adhésion :  
moins 10 € sur adhésion 2022 pour tout parrainage (adhésions simultanées)  
moins 40 € sur adhésion 2022 pour les adhérents 2022 SVBNA (attestation à joindre)  
sauf primo adhésion